

<https://www.snetap-fsu.fr/Ai-je-droit-la-gratuite-des-repas.html>



Ai-je droit la gratuité des repas

?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AED. Assistant.e d'éducation -



Questions
réponses

Date de mise en ligne : mercredi 21 janvier 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Non, les repas et les tarifs de ceux-ci sont fixés en lycée agricole par la région.

Vous pouvez bénéficier de la prestation inter ministérielle (PIM).

- Si je suis en mission de surveillance (si cela est précisé dans mon emploi du temps que je dois manger avec les élèves, étudiants pour assurer l'encadrement au réfectoire), dans ce cas le repas est gratuit car positionné sur mon temps de travail et non sur un temps de pause.
- Sur temps de pause : 3 à 5 euros (avec PIM).
- Sans aide hors établissement : plein tarif.